

Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature N°34 Novembre 2006

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Christophe Beurois, Romary Courtois, Christian Damenstein, Vincent Dams, Jean-Stéphane Devisse, Raymond Faure, Clémence Jarry, Guy Jarry, Jean-Patrick Le Duc, Joëlle Levert, Roger Mathieu, Laurence Mermet, Yves Le Quellec, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon actionnature@tiscali.fr



Poutès : c'est reparti pour dix ans !

Ca y est, l'enquête publique pour le renouvellement de la concession du barrage de Poutès (Haute Loire) est close. Le commissaire enquêteur a finalement tranché entre la demande d'EDF de renouveler la concession pour 40 années supplémentaires, et celles des associations de protection de la Nature et de celles de pêche réunies dans un contre-projet plein de vrais espoirs pour l'Allier, cette rivière exceptionnelle, et pour ses saumons. Et même si les associations ne manquaient ni de très bons arguments, ni d'exemples frappants, le commissaire enquêteur a finalement coupé la poire en deux, la concession sera malgré tout renouvelée à EDF, mais pour dix ans.

Au rang des arguments des associations, il y a celui des milliers de tonnes de sédiments qui se sont accumulées derrière l'ouvrage hydraulique. Ces sédiments sont de deux sortes. Des éléments grossiers qui s'entassent à l'amont de la retenue, et des éléments beaucoup plus fins qui se déposent tout au long de la retenue artificielle (près de 4 km de long), entrainant bien entendu toutes les conditions d'une anaérobiose néfaste à la vie. L'accumulation de la matière organique, en absence d'oxygène, est à l'origine de fermentations que ne connaissent bien évidement pas les rivières vives comme l'Allier (hors retenue de Poutès…). Aussi, il n'est pas rare, l'été, de voir d'énormes bulles de plus de deux mètres de diamètre venir crever la surface de l'eau. Drôle de spectacle dans ce site extraordinaire de vraie nature. Des sédiments qui manquent par contre cruellement à l'aval du barrage, là où la rivière se ré-oxygène, mais où de gros blocs apparaissent maintenant ça et là. Cette absence de sédiments dans la partie vive de la rivière affecte également la vie des macro-invertébrés. Et bien entendu de la très rare moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) qui ne pourra entamer son retour en leur absence. Mais également de tout un tas de crustacés et insectes dont la présence contribue à la diversité biologique, de même que leur apport à la… chaîne alimentaire.

Les associations ont également fait valoir le très attendu retour du Saumon, espèce patrimoniale s'il en est. Tant du point de vue des protecteurs de la Nature, que de celui des pêcheurs. L'équipement pour la remontée des

(Suite page 2)

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

(Suite de la page 1)
poissons ne donne que de bien piètres résultats (selon le Conseil Supérieur de la Pêche). Ainsi, les pouvoirs publics sont pris en flagrant délit de schizophrénie. Alors que l'Union Européenne, l'État et les collectivités territoriales ont investi de très grosses sommes pour le retour du saumon dans les bassins de la Loire et de l'Allier, ils compromettent les chances de réussite en maintenant en place cet ouvrage suranné et destructeur. Écologiquement et économiquement aberrant !... Écolos et contribuables sont une nouvelle fois floués.

Au rang des exemples, il y a les preuves de renaturations réussies suite à l'effacement, trop rare, de plusieurs barrages dans diverses régions. Et notamment sur le bassin de la Loire. Le comité de bassin de Loire-Bretagne écrit lui-même, au sujet des actions en faveur du retour des poissons migrateurs, que « les plus marquantes et les plus efficaces ont été les effacements des barrages de Maisons Rouges et de Saint-Etienne-du-Vigan sur l'Allier supprimés en 1998 »[1]. Mais dans la prochaine mouture du SDAGE[2] du bassin Loire-Bretagne, on devrait pouvoir lire : la plus lamentable des actions a été le maintien du barrage de Poutès…

L'Allier...
...libre



À l'emplacement des 15 km de retenue d'eau stagnante de l'ex-barrage de Maisons Rouges (effacé en 1998) on peut aujourd'hui admirer 10 magnifiques radiers qui redonnent toute leur vitalité aux eaux redevenues porteuses de vie. Nul doute que les gorges de l'Allier retrouveront de leur superbe aussitôt le barrage de Poutès disparu du paysage. Espérons que les poissons migrateurs n'attendent que ça pour revenir. Cela devrait nous redonner un peu de baume au cœur. A condition d'être patients…

Bien sûr, le commissaire enquêteur a dû être sensible aux arguments de bon sens des associations de protection de la Nature et de ceux des pêcheurs. Sinon, il aurait conclu son enquête en préconisant le renouvellement de la concession pour 40 ans comme le demandait EDF. Mais face à cette concession pour encore 10 années de non sens écologique et économique, on ne peut qu'être très déçu. Et même triste d'avoir encore une fois raté une superbe opportunité pour cette chère « biodiversité » dont tout le monde parle, dont certains discourent si volontiers, mais que bien peu appellent réellement de leurs vœux. ■

[1] *Tous acteurs de l'eau. Questions importantes et programme de travail pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne*, 2005, p. 21.

[2] SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

Le Parlement Européen tient tête

Le 24 octobre dernier, le Parlement Européen a examiné en seconde lecture le rapport de Marie-Anne Isler-Béguin (eurodéputée Verte française) sur l'instrument financier pour l'environnement (LIFE + pour les intimes). Ce sujet fait depuis quelques temps l'objet d'un bras de fer entre le Parlement d'une part, très massivement favorable à la position défendue par notre eurodéputée qui revendique un rôle très fort de l'Union Européenne dans la politique environnementale européenne, et le Conseil d'autre part (les États membres), qui, tout comme la Commission Européenne, souhaite que ce rôle soit confié directement aux États membres. Ceux-ci empocheraient au passage 80% des 21 milliards qui devraient être dédiés au LIFE+… On imagine ce que certains en feraient…

Selon Marie Anne Isler-Béguin, « par le vote en 2e lecture, le Parlement Européen a aujourd'hui rejeté une tentative de renationalisation des politiques européennes de l'Environnement. Confier aux États membres la charge de répondre seuls aux grands défis de l'environnement, c'est prendre le risque de l'échec. Notre ambition est que l'Union Européenne reste le leader mondial qui initie les lois en matière de protection de la planète.

« En effet, alors que l'Europe a du mal à trouver les moyens financiers pour assurer la gestion du réseau Natura 2000 - le Parlement avait demandé 21 milliards en 1ère lecture -, le Conseil voulait se tailler la part du lion en octroyant en gestion déléguée aux États membres 80% du budget LIFE+.

« La Commission doit conserver la responsabilité et le contrôle de la qualité des projets environnementaux. La politique européenne ne doit en aucun cas palier des États membres défaillants dans le domaine de l'environnement, c'est pourquoi nous refusons de leur donner un chèque en blanc.

« Dans ce bras de fer, la balle est à présent dans le camp du Conseil et de la Commission. Quant à lui, le Parlement, est disponible pour ouvrir des négociations et trouver un accord acceptable à condition que l'environnement reste un des points forts de politiques de l'Union Européenne. »

Une fois encore, Marie-Anne Isler-Béguin aura brillamment défendu les attentes environnementales des citoyens européens et su rallier à elle la quasi unanimité des voix parlementaires. Il n'y a plus qu'à convaincre la Commission et les États… Ce n'est pas gagné d'avance, mais on fait confiance à Marie-Anne. En fait, autant vous l'avouer, à Action Nature on est« fan » … ■

Dans les Pyrénées, la tradition du pastoralisme est tellement ancrée, que même les ours y sont étroitement gardés ; et de temps en temps même, de curieuses transhumances leur sont consacrées. Pas moins de deux cette année !
Premier cas de transhumance d'ours, celle de Balou le 11 juillet dernier. Alors que cet ours qui avait été lâché le 2 juin à Arbas (Ariège) avait fait une fugue, désertant, crime de lèse-majesté, les sacro-saintes Pyrénées où, il faut bien le dire, l'accueil n'avait pas été des plus chaleureux… Balou s'en était donc allé de par le vaste monde. Plus précisément, il était descendu dans le piémont pyrénéen, puis avait continué son escapade en direction de Toulouse, avant de faire demi-tour et de s'installer paisiblement à Sainte-Croix-Volvestre (Haute-Garonne), à une quinzaine de kilomètres de Saint-Giron. Pas assez montagneux, ont déclaré les autorités, après que l'équipe technique ours ait localisé le plantigrade récalcitrant. Et ni une ni deux, voilà l'animal anesthésié, et équipé d'un nouveau collier émetteur high-tech. Il se réveilla quelques temps plus tard à… Bagnères de Luchon. En pays de montagne. Car c'est là que tout ours se doit de vivre. Cré nom d'un ours !
La seconde transhumance est programmée pour Sarousse, la dernière ourse à avoir été lâchée sur le sol pyrénéen. C'était le 22 août, à Arbas également.
Et elle aussi, s'en est allée voir s'il faisait meilleur dans le piémont où elle a élu domicile près de Saint-Giron depuis quelques temps. Et comble du comble, cette petite peste (112 kilos…) s'est octroyé le droit d'ôter le magnifique collier émetteur qui lui avait été offert en cadeau de bienvenue. C'est donc à partir de sa balise de secours, implantée dans l'abdomen, que les agents de l'équipe Ours la pistent maintenant 24 h sur 24. Car sans collier émetteur de dernière génération, plus question de suivi satellite. C'est à la bonne vieille antenne tenue à bout de bras qu'on localise l'ourse.
Et tous les plus fins spécialistes de l'ours, réunis dans tous les cafés du commerce de la Haute-Garonne et de l'Ariège, de commenter le comportement aberrant de cette ourse qui ne respecte pas les réglementations en vigueur pas plus que les traditions sur lesquelles il convient de veiller le fusil à la main : un ours digne de ce nom doit vivre à la montagne, et pas en dessous de 500 m d'altitude. Le grand spécialiste des âneries-ursines ariégeoises, le célèbre Augustin Bonrepeaux (député maire PS d'Ax-les-Thermes et Président du Conseil Général l'Ariège) déclare inadaptés au pays « ces ours qui échappent à l'autorité de la ministre » ; et de demander fort à propos « leur placement dans un parc de plusieurs milliers d'hectares ». Qu'ils ne viennent pas se plaindre, le bagne de Cayenne est fermé. Sinon, pas d'hésitation… C'est bien là-bas que l'on materait les récalcitrants.



Tout à chacun y va de son commentaire sur le comportement de ces ours qui ne savent même pas apprécier la beauté des sommets pyrénéens. Pas plus que toutes ces belles festivités qui leur ont été offertes par des montagnards imaginatifs. Tous ces éleveurs, chasseurs et élus locaux en mal de reconnaissance, qui organisent des battues avec casseroles, cloches ou pétards, ou qui répandent des pots de miel avec des bris de verre dedans, sans doute pour mettre un peu de piquant dans la morne existence de ces ours déracinés…. Tout ce mal que se donnent ces vrais montagnards, snobés ainsi par cette racaille slovène. Décidément, tout se perd.
Ce qu'on perd surtout, c'est le bon sens. Car l'ours n'est absolument pas une espèce strictement montagnarde. Si c'est effectivement dans les Alpes et les Pyrénées que les ours ont trouvé leurs derniers refuges en France, c'est uniquement parce qu'ils y ont trouvé plus de possibilités d'échapper à la chasse qui leur était faite. Les ours vivent à faible altitude tout le long de leur aire de répartition. Il n'y a donc rien d'anormal à ce qu'ils s'adaptent (ou plutôt tentent de s'adapter, faute que l'on leur en laisse le temps…) au piémont pyrénéen. Surtout en cette saison de forte production de glands et autres châtaignes qui manquent près des sommets enneigés…
La vie sauvage ne fait pas encore partie du vocabulaire des décideurs. La déontologie et le respect de la Nature, c'est pour la littérature et le cinéma. Les ours sont équipés de colliers et de puces intra-abdominales. Leurs localisations sont diffusées au jour le jour. Pas question de se laisser déborder par la naturalité. Pas même attendri par une vague pincée bucolique. Les ours, c'est aux sommets des montagnes qu'on les veut. Et qu'ils se le tiennent pour dit : Augustin est prêt à acheter les piquets et le grillage pour faire l'enclos, ça lui coûtera toujours moins cher que la subvention qu'il verse, via le Conseil Général de l'Ariège, à l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Ariège Pyrénées, association d'extrémistes anti-ours qui s'est tristement illustrée depuis ce printemps. ■



Océans : de plus en plus de « zones mortes »

« Ce nombre vient d'augmenter d'un tiers en deux ans seulement, passant de cent cinquante en 2004 à deux cent aujourd'hui. »

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement a annoncé le 19 octobre dernier que nos océans sont de plus en plus mités par des « zones mortes ». C'est-à-dire des zones dépourvues d'oxygène. Donc de vie. Ce qui est bien entendu catastrophique pour la biodiversité, donc pour les réserves halieutiques, et par voie de conséquence… pour les personnes et communautés qui en dépendent.

Le PNUE a-t-il décidé de nous donner un cafard noir ? Cette nouvelle à elle seule est plus déprimante que la lecture d'un numéro complet de la *Lettre d'Action Nature*…

Ces « zones mortes » augmentaient déjà à un rythme endiablé au cours des dernières décennies : leur nombre doublait tous les dix ans. Et voila que maintenant le rythme s'emballe. Ce nombre vient d'augmenter d'un tiers en deux ans seulement, passant de cent cinquante en 2004 à deux cent aujourd'hui. Si l'apparition de ces grandes zones dépourvues de vie a tout d'abord débuté dans les eaux froides du nord du globe dans les années soixante, toutes les régions de notre chère planète sont aujourd'hui concernées. Des fjords scandinaves de la Baltique, de la Nouvelle Zélande au Portugal, en passant par le Ghana.

L'origine de ces « zones mortes » est bien connue. C'est évidemment encore une fois l'emballement des activités humaines qui provoque la mort de ces vastes étendues marines. Notamment les déversements dans les fleuves ou les mers des [bien mal nommés] réseaux d'assainissement (sic !...), les quantités astronomiques de déjections animales en provenance des élevages industriels, les rejets massifs d'engrais, ainsi que la pollution atmosphérique.

Le Golfe du Mexique est tout particulièrement concerné par l'augmentation de ces funestes zones. La cause ? Le Mississipi qui y déverse ses eaux chargées d'engrais.

Tout cela a été annoncé à Pékin lors d'une conférence internationale sur la pollution marine. Les délégués d'une centaine de pays y participaient. À ce jour pas un seul de ces états n'a annoncé vouloir prendre des mesures pour stopper cette catastrophe écologique. Tout le monde regarde son voisin… ■



Épilogue

Vous vous souvenez peut-être de l'article de la *Lettre d'Action Nature* n° 23 intitulé « Quincieux : le garde chasse est une ordure ». Dans cette nouvelle, vous étaient alors contées les mésaventures d'un garde-chasse qui, en cette belle journée du 23 avril 2005 et comme depuis un bon bouquet d'années, portait assistance à ses voisins agriculteurs et protecteurs du gibier sauvage en régulant becs droits comme becs crochus.

C'est ainsi que notre homme fut surpris par quelques bons gens assermentés, en train de mettre à mort, après sa récolte journalière de corbeaux freux, un milan noir. La découverte au milieu de bottes de foin des cadavres de 7 autres milans noirs, conservés pour on ne sait quel usage, ainsi que l'annonce par ce saint garde-chasse de la destruction depuis le début de l'année de 12 buses, cérémonial perpétué depuis au moins 1996, finit de confirmer l'appartenance de ce cher monsieur, pour ceux qui pouvaient encore en douter, à la catégorie des « Affreux Jojo ».

On ne protège que ce que l'on connaît et l'on ne connaît que ce que l'on aime. Certes. Mais parfois l'amour ne peut rien et l'outil juridique est alors là pour sceller les choses. C'est ce qui arriva ici. Soit. Ce que vous savez moins, c'est la suite donnée à cette affaire.

Le Tribunal de Grande Instance de Lyon appela l'affaire à l'audience du 2 février 2006, ce qui est somme toute chose habituelle, au contraire du motif de comparution mentionné sur le courrier de convocation : « Destruction de milanais noir, espèce domestique non protégée » !

Nous ne saurons jamais si cette coquille est l'objet d'un gage particulier lors d'une pause café ou le fruit d'une méconnaissance totale de cette richesse inestimable que nous nommons biodiversité. Toujours est-il que ce 2 février, le juge, ayant trop de dossiers à traiter, décida de reporter l'audience au 14 septembre. Lors de cette seconde audience, le juge eut la présence d'esprit de corriger d'un trait cette « erreur d'appréciation ». Le braconnier incriminé, quant à lui, démentit s'en être pris aux buses variables et assura que les rapaces détruisent les nichées, voire les jeunes agneaux. Son avocat tenta une plaidoirie digne d'un match d'improvisation en mélangeant notre affaire à la grippe aviaire, au retour des grands prédateurs et du grand cormoran.

Le résultat est sans pitié. Destruction de la cage à corvidés, de 101 € à 420 € de dommages et intérêts aux associations FRAPNA Rhône, CORA Rhône, Fédération des Chasseurs du Rhône et Société Protectrice des Animaux, ainsi qu'un mois de prison avec sursis et 450 € d'amende. L'accusé n'a pas fait appel.

En espérant que cela puisse servir de leçon à ces traditionnalistes, amoureux d'une nature dans laquelle l'homme en est LE SEUL grand prédateur, et gente électorale appréciée de certains politiques. Il est aussi à souhaiter que ce coup d'arrêt ne donne pas l'envie à certains de poursuivre leur quête stupide à l'aide de moyens plus radicaux, pernicieux et incontrôlables que nous osons à peine nommer... poison. ■

« On ne protège que ce que l'on connaît et l'on ne connaît que ce que l'on aime. »



Qui veut la peau du Bouquetin ?

Personne bien sûr… Personne ne veut de mal au bouquetin. Bien au contraire. C'est même à se demander pourquoi les instances cynégétiques font le siège du Ministère de l'écologie. Tous ces charmants « amis des animaux » ne veulent que du bien à ce fier animal des montagnes. Comment pourrions-nous en douter un seul instant ?

« Nul doute que dans les environs de Grenoble, certains imaginaient déjà le fier trophée pendu au-dessus de la cheminée… »

Même lorsqu'ils sont pris la main dans le sac, ils nient tout en bloc. Comme cela est le cas en Isère, où la fédération des chasseurs est sans aucun doute celle qui est allé le plus loin pour obtenir le déclassement du bouquetin. Nul doute que dans les environs de Grenoble, certains imaginaient déjà le fier trophée pendu au-dessus de la cheminée… Ne perdant pas de temps, et anticipant allègrement sur les résultats du lobbying de ses affidés, la fédération des chasseurs est allée jusqu'à inscrire la chasse au Bouquetin dans son « schéma départemental cynégétique ». Mais grand mal lui en a pris. Car, pour rester dans le cadre de la réglementation en vigueur, un schéma départemental cynégétique, document rédigé au sein des fédés de chasse, doit se conformer au cadre des Orientations Régionales de Gestion de la Faune Sauvage et des Habitats (ORGFH), autre document rédigé, quant à lui, au niveau régional par un groupe de travail réunissant tout les acteurs de l'environnement (naturalistes, forestiers, agriculteurs, chasseurs etc.). Et en Rhône-Alpes, bien sûr, il n'était pas question de chasser le bouquetin.

Le document des chasseurs isérois a pourtant été approuvé par le préfet de ce département. Réglementation et chasse ne font décidément pas facilement bon ménage… Le préfet ayant refusé le recours gracieux du CORA Isère cette affaire sera donc examinée sous peu par le tribunal administratif de Grenoble, qui se penchera sur un recours moins gracieux…

Du coup, les chasseurs dauphinois adoptent encore un peu plus le profil bas… Lors d'une interview à Radio Bleue Isère, ils se sont exprimés en disant qu'il n'était bien entendu pas question pour eux de chasser le bouquetin. Que cela serait « une chasse bien peu glorieuse » (il est tellement facile d'approcher les bouquetins qu'on pourrait presque leur mettre le canon de la carabine sur la tempe…). Qu'il ne s'agissait pour eux que de pouvoir en « prélever » quelques uns là où il y en aurait beaucoup… C'est à dire de pouvoir en capturer pour les relâcher aussitôt dans des massifs où l'espèce n'est pas encore présente. Une véritable œuvre de salut public et de protection de la Nature… Vous voyez le mal partout !

Sans doute personne ne leur avait-il dit que ce type d'opération se déroule très bien sans eux depuis longtemps. Dans les années soixante déjà, les premiers bouquetins sont arrivés du Parc italien du Grand Paradis, où subsistait la seule population qui n'avait pas été décimée au cours du 19e siècle. C'est à partir de cet unique noyau, et grâce à ces lâchers, que les bouquetins regagnent petit à petit les territoires de leurs ancêtres.

En fait, les chasseurs de l'Isère ont juste un petit problème de rédaction. Quant au préfet, un petit problème de lecture ?… ■



« il est tellement facile d'approcher les bouquetins qu'on pourrait presque leur mettre le canon de la carabine sur la tempe… »

Photo Alain GAGNE



Rien n’est jamais acquis…

La protection de la Nature est un long combat. Chacune des avancées que nous avons connues au cours des dernières décennies a demandé des années de travail, de bagarres. Et lorsqu’elles sont là, on ne les imagine pas autrement que comme gagnées à jamais. Pourtant, au cours des semaines qui viennent de s’écouler, nous venons de prendre deux grandes gifles en travers de la figure. Et pas de la part de pays spécialement réputés comme agressifs.
Le premier coup nous est venu du Canada, où les conservateurs de retour aux commandes gouvernementales depuis février dernier n’ont rien trouvé de mieux que d’annoncer qu’ils souhaitaient revenir sur la ratification canadienne des accords de Kyoto ! Rien que ça.
Et au Canada comme ailleurs, lorsqu’on viole un traité, on y met les formes. À Kyoto, le Canada s’était engagé à baisser ses émissions de gaz à effet de serre de 6% d’ici à 2012. Elles ont augmenté de 32%. La plus grande partie provient des grandes entreprises énergétiques, aussi bien implantées en Ontario et Alberta (77% des rejets) qu’elles le sont au sein des conservateurs canadiens… Et c’est sans l’ombre d’un sourire, ni même d’une franche rigolade, que Rona Ambrose, la ministre canadienne de l’environnement, a déclaré le 19 octobre dernier : « Il y a un besoin urgent de réglementation sur la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre... Nous allons poser des gestes concrets... prendre des mesures énergiques avec des objectifs contraignants ». Car bien évidemment, son projet de loi sur l’air est d’une nullité catastrophique. La loi sur l’air de la brillante ministre canadienne ne prévoit rien d’important à l’horizon 2010. La plupart des mesures courent jusqu’en 2025. C’est ce que le gouvernement canadien appelle une « approche verte intégrée et compréhensive » !
Sans doute les conservateurs canadiens ne sont-ils pas allés voir le film d’Al Gore. Rassurons-nous, il est venu le projeter à l’Assemblée Nationale française. Il n’y a plus qu’à souhaiter que l’effet sur les députés sera durable…
L’autre grosse baffe nous est venue d’Islande, où le moratoire sur la chasse à la baleine a été lamentablement transgressé. Bien sûr, l’Islande n’avait jamais été le meilleur élève des pays baleiniers. Il avait fallu attendre quatre ans, après la validation du moratoire international adopté en 1986, pour que Reykjavik s’engage à arrêter la chasse commerciale et scientifique. L’Islande a ensuite quitté la Commission Internationale Baleinière, en 1992, pour n’y revenir qu’en 2002 en promettant de respecter le moratoire. Mais comme chacun sait, les promesses n’engagent que ceux qui y croient… Aussi, dès 2003, à l’instar du Japon, l’Islande reprenait la chasse à la baleine au nom d’un «programme scientifique »…
Aujourd’hui, c’est sans tergiversation de ce genre que les Islandais reprennent cette chasse, en arguant que les stocks de baleines ont augmenté depuis l’interdiction de la pêche industrielle et que ces animaux sont en assez grand nombre dans l’Atlantique Nord.
Immédiatement, la Norvège et le Japon, grands amateurs de cétacés, se sont félicités de trouver ainsi un troisième larron pour leurs expéditions meurtrières. Un compagnon qui rompt même avec l’hypocrisie d’Oslo et de Tokyo, en déclarant reprendre la chasse à la baleine pour des raisons commerciales, et non en se dissimulant derrière d’abracadabrants motifs « scientifiques ».
Alors qu’au Japon et en Norvège, tout le monde de la chasse à la baleine se félicitait de la décision islandaise, Hideaki Okada, responsable de l’Agence des pêches nippones et pince sans rire notoire y allait de son couplet : « Le Japon a appliqué le moratoire sur la chasse commerciale à la baleine imposé par la CIB. Notre politique ne va pas changer drastiquement après la décision de l’Islande ». Le Japon a annoncé sans tarder sa décision de doubler ses prises « scientifiques », les faisant passer de 440 à 850 baleines par an. Pas drastique, avez-vous dit ?…
Déjà de nombreux touristes qui avaient envisagé de se rendre en Islande prochainement ont annulé leurs réservations. Cela sera-t-il suffisant ? ■

Toyal : loi des séries ?

L’usine Toyal de Lescun (Pyrénées Atlantiques), rendue célèbre par le très médiatique jeûne du député J. Lassalle, n’en finit pas de dysfonctionner. Après trois pollutions cet été (voir *Lettre d’Action Nature* n° 33) voilà que le 1er novembre, histoire de fêter la Toussaint en beauté, elle s’est mise à brûler. Enfin pas complètement… L’incendie a détruit un malaxeur de poudre d’aluminium. Il aura fallu quelques heures à la cinquantaine de pompiers dépêchés sur le site pour circoncire l’incendie.
Voilà qui commence à faire beaucoup, et en peu de temps, pour ce site qui devrait s’agrandir (si Lassalle a vraiment « gagné » son combat…) ou déménager (ce qui semble plus probable…). Toujours est-il que l’établissement en question et ses responsables mériteraient que les pouvoirs publics s’y intéressent enfin correctement. Située en plein cœur de la vallée d’Aspe et au bord du Gave de Lescun, cette usine est bien sûr complètement anachronique dans un pareil lieu. Ses pollutions et dysfonctionnements à répétition sont plus que préoccupants. ■